



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

LP

Question écrite n° 9245

## Texte de la question

M. Denis Merville appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la fréquentation des lycées professionnels. D'après certaines informations, il semblerait que, de plus en plus, les élèves délaissent ces établissements au profit des filières générales. Pourtant ces établissements forment souvent des jeunes répondant aux besoins du monde économique et dont l'entrée dans la vie active est réussie. C'est pourquoi, soucieux de redonner à ces lycées la place qu'ils méritent dans notre système de formation, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître, d'une part, les statistiques officielles de la fréquentation et, d'autre part, les mesures qu'il compte prendre pour renforcer les liens entre le monde scolaire et le monde du travail.

## Texte de la réponse

Le renforcement des liens entre le monde scolaire et le monde du travail se traduit depuis plusieurs années par la mise en place de périodes de formation en entreprise dans la préparation des diplômes professionnels. Des 1979 étaient mises en place des séquences éducatives en entreprise, dans les préparations aux CAP et BEP, visant à ouvrir l'école sur les réalités de la vie professionnelle. La création du baccalauréat professionnel en 1985, qui introduisait pour la première fois une période de formation en entreprise, de seize semaines environ, évaluée à l'examen dans un diplôme préparé par la voie scolaire, a constitué une première étape de cette politique de développement de l'alternance. Plus récemment, les décrets du 19 février 1992 ont introduit des périodes de formation en entreprise obligatoires dans les préparations aux CAP et aux BEP, faisant l'objet d'une évaluation à l'examen : sont actuellement concernés les secteurs du bâtiment-bois, de l'hôtellerie, des industries graphiques, de la vente et des travaux publics. Enfin, la loi quinquennale sur le travail, l'emploi et la formation professionnelle a prévu le droit pour tout jeune de se voir offrir, avant sa sortie du système éducatif, une formation professionnelle. Celle-ci doit être mise en place en concertation avec les entreprises et les professions, et se dérouler en alternance. Ces dispositions doivent donc contribuer de manière décisive à resserrer les liens entre le monde scolaire et celui du travail. Le tableau joint détaille, par diplôme préparé et mode de préparation, les effectifs du second cycle d'enseignement professionnel depuis 1985-1986, pour l'enseignement public et l'enseignement privé. Les effectifs du second cycle général et technologique ont été mentionnés pour suivre l'évolution de la part que représente le second cycle professionnel par rapport à l'ensemble du second cycle. Il apparaît que celle-ci, qui s'était érodée jusqu'à la rentrée 1991-1992, s'est stabilisée en 1992-1993 et amorcé une reprise à la rentrée 1993-1994. On notera que, alors même que les effectifs du second cycle baissaient du fait de la démographie, ceux du second cycle professionnel ont augmenté à la dernière rentrée. Ces dispositions doivent donc contribuer de manière décisive à resserrer les liens entre le monde scolaire et celui du travail.

## Données clés

**Auteur :** [M. Merville Denis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 9245

**Rubrique** : Enseignement technique et professionnel

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 20 décembre 1993, page 4554

**Réponse publiée le** : 2 mai 1994, page 2204